

PLAN LOCAL D'URBANISME

Documents graphiques



Nord

Echelle : 1/5 000ème

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal

Année	Approbation	Modification n°2
25/09/2018	03/07/2019	03/06/2021



0 250 500 m

Limites de zones

- Zone A
- Zone N

Prescriptions graphiques

- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment susceptible de changer de destination : habitat
- Patrimoine bâti à préserver
- Petit patrimoine protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cône de vue
- Hales à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Cheminements cyclables et piétons à conserver ou à créer au titre de l'article L151-22 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de diversité commerciale à protéger
- Marge de recul (75 m)

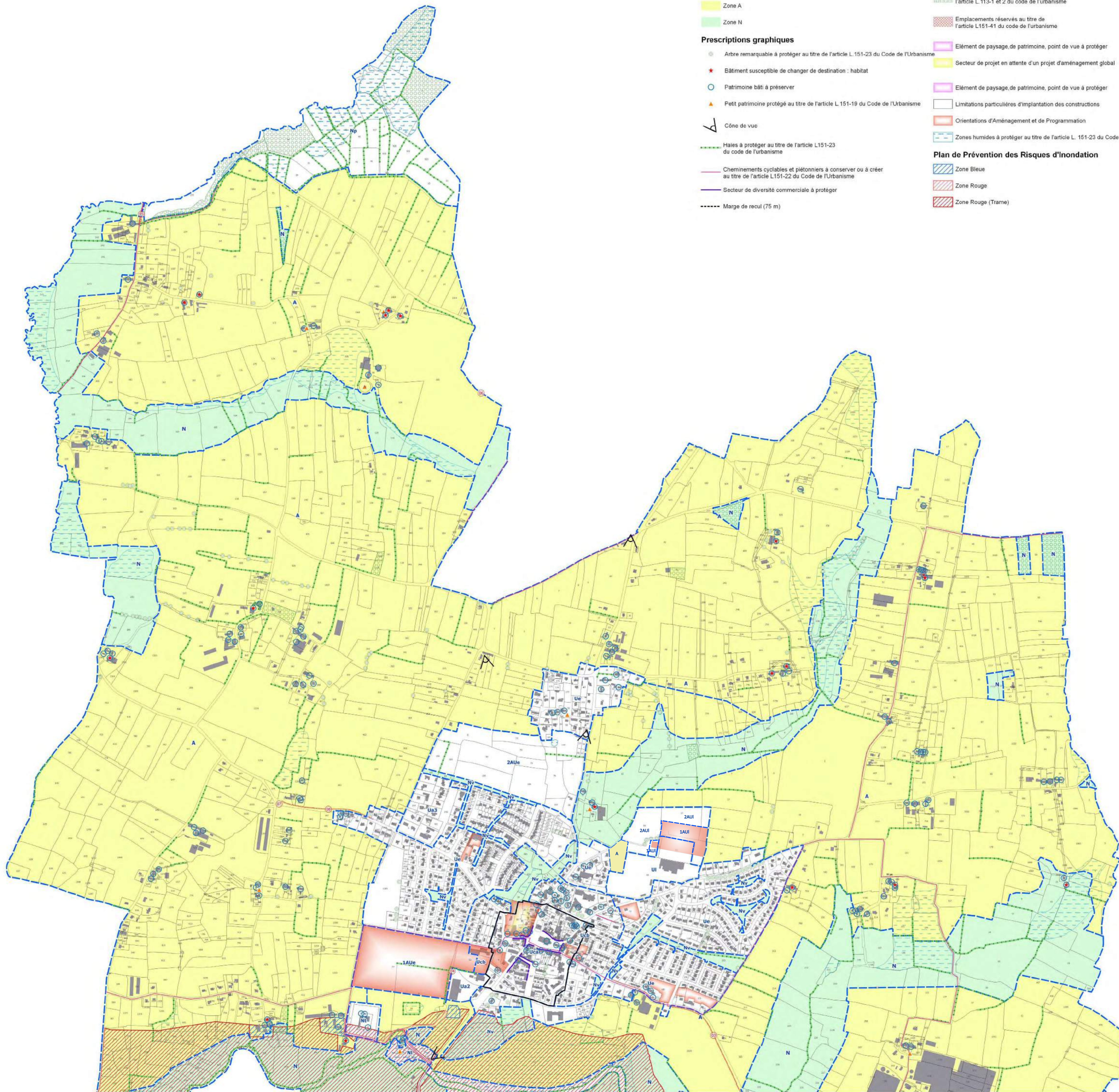
Périmètre de centralité

- Espaces boisés classés définis à l'article L.113-1 et 2 du code de l'urbanisme
- Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme

- Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger
- Limitations particulières d'implantation des constructions
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Zones humides à protéger au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme

Plan de Prévention des Risques d'Inondation

- Zone Bleue
- Zone Rouge
- Zone Rouge (Trame)



Liste des emplacements réservés

Número	Nature	Destination	Surface
01	Voirie	Commune	1027,8 m²
02	Parking	Commune	5009,4 m²
03	Voirie	Commune	1529,79 m²
04	Liaison douce	Commune	615,89 m²
05	Voirie	Commune	479,67 m²
06	Liaison douce	Commune	1254,69 m²
07	Voirie	Commune	50,06 m²
08	Voirie	Commune	907,98 m²